



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 7 mars 2016, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

Sont présents

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère Mélanie Leblond, conseillère
Messieurs	Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

Est absent Monsieur Claude Boucher, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont aussi présents : Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance débute par un mot de bienvenue de monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2016-03-059

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2016
 - 3.2 Rapport des comités
 - 3.3 Présentation des documents et lettres adressés au Conseil municipal
 - 3.4 Comptes
 - 3.5 Adoption du règlement numéro 444-16 modifiant le règlement numéro 363-07 présentement en vigueur décrétant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux
 - 3.6 Avis de motion - Adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction d'une caserne incendie
 - 3.7 Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup
 - 3.8 Achat de livres sur l'histoire de la Municipalité
 - 3.9 Demande d'aide financière - Stage Proj'acteur 2016 de la cohorte de deuxième année de l'École de Théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe en Interprétation théâtrale
 - 3.10 Adhésion au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité
 - 3.11 Action chômage Kamouraska inc. Adhésion 2016
 - 3.12 Avril est le Mois de la Jonquille
 - 3.13 Appui au Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie
 - 3.14 Appui au projet "Train OCEAN 150"
 - 3.15 Demande de la salle Horizon - Comité Harmonisation moins 9 mois 5 ans
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
 - 4.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM) pour la construction d'une caserne incendie
 - 4.2 Autorisation de dépenses - Directeur des travaux publics
 - 4.3 Fonds sablières-carrières 2015 et travaux de voirie
 - 4.4 Suivi du dossier des travaux Rues Principales et chemin Taché Est



- 4.5 Cession d'une partie de l'ancien chemin Taché Ouest
- 4.6 Abrogation des frais pour la cession de parties de terrain faisant partie de l'ancien chemin Taché Ouest
- 4.7 Demande d'autorisation pour circuler dans le chemin Taché Ouest - Club de Vtt L'EST-QUAD
- 4.8 Entente pour le tri des matières recyclables
5. Loisirs et Culture
 - 5.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
 - 5.2 Résultat des soumissions pour la vente de notre surfaçeuse usagée
 - 5.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Agri-Esprit - Travaux de modernisation des installations d'épuration des eaux usées du camping municipal
 - 5.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup - Travaux d'assainissement des eaux usées du camping municipal
 - 5.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds éolien de la MRC de Rivière-du-Loup- Travaux d'assainissement des eaux usées du camping municipal
6. Ressources humaines, formation et rencontres
 - 6.1 Engagement d'un pompier
 - 6.2 Formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec
 - 6.3 Formation NEURAL
 - 6.4 Rencontres
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2016-03-060

3.1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 février 2016 soit adopté en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2. **RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

3.3. **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL**

3.3.1 Correspondance de la direction des infrastructures - Québec nous informant que la programmation de travaux présentée par notre municipalité le 19 janvier 2016 a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

3.3.2 Reçu un accusé de réception de M. Dennis Pelletier attaché politique du ministre délégué M. Jean D'Amour concernant notre demande pour reporter l'obligation d'installer des compteurs d'eau pour septembre 2017;



- 3.3.3 La Mutuelle des municipalités du Québec nous a transmis notre ristourne de 7 386 \$ pour l'exercice financier 2015 et nous informe des autres avantages financiers offerts par la MMQ;
- 3.3.4 Monsieur Jean-François Gignac, chef de zone locale de Postes Canada nous informe que les heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Hubert ont été établies en fonction de l'achalandage à cet emplacement. L'horaire du jeudi après-midi a été déplacé étant donné que le bureau de poste est fermé le samedi.
- M. Gignac tient à nous rappeler qu'en l'absence de financement des contribuables pour mener à bien leurs activités et en raison du déclin constant des volumes de poste-lettres, ils ont dû apporter des changements à leur modèle d'affaires afin de pouvoir tenir leur engagement de fournir des services postaux fiables et abordables à tous les Canadiens;
- 3.3.5 La municipalité de Saint-Cyprien nous a transmis une copie de leur résolution nous informant de leur appui à l'aide financière des municipalités sur les rives du fleuve Saint-Laurent;
- 3.3.6 Demande d'aide financière du Centre intégré de santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour soutenir financièrement l'inscription d'un jeune au camp d'été.
- 3.3.7 Reçu de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup de la documentation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour les années 2016-2017 à 2018-2019.
- 3.3.8 Reçu de monsieur Jean-François Bellemare ingénieur de la Direction générale des infrastructures une correspondance nous informant que le MAMOT accepte notre demande de reporter l'échéancier de réalisation du projet de remplacement de conduites dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

2016-03-061

3.4. COMPTES

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de février 2016, pour un total de 78 982,87 \$, tel qu'inscrit au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de février 2016 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 438-15 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit:

	<u>Total</u>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	615.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	483.86 \$
d) Dépenses de loisirs :	797.00 \$

ATTENDU la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 242.06 \$ tel qu'inscrit au journal des achats du 31 décembre 2015 et de 270 434,04 \$ au journal des achats du 29 février 2016, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 31 décembre 2015 au montant de 242,06 \$ et du 29 février 2016 au montant de 270 434,04 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 438-15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-03-062
Règl. 444-16
Modifiant
Règl. 363-07

3.5. **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 444-16 MODIFIANT RÈGLEMENT NUMÉRO 363-07 PRÉSENTEMENT EN VIGUEUR DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU que le conseil municipal désire apporter quelques modifications à l'article 8 de notre règlement 363-07 relatif aux tarifs applicables aux élus et employés municipaux;

ATTENDU que le conseil désire apporter ces modifications dans le but de ne plus octroyer aux élus et employés municipaux des arrangements ou autres lors de leur hospitalisation;

ATTENDU que pour ce faire, il est nécessaire d'amender le règlement numéro 363-07;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 :

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement numéro 444-16 modifiant le règlement numéro 363-07 présentement en vigueur décrétant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux.

Article 3 :

L'article 8.3 du règlement 363-07 décrétant les tarifs applicables aux élus et employés municipaux est abrogé par le présent règlement.

Article 4 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.6. **AVIS DE MOTION - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE**

Avis de motion est donné par monsieur Bertrand Thériault conseiller, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adopté un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de construction d'une caserne incendie. Le cout estimé de l'emprunt est de 975 000 \$.



2016-03-063

3.7. **PROBLÉMATIQUE DE COUVERTURE DU RÉSEAU SANS FIL DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASDA-RIVIÈRE-DU-LOUP**

CONSIDÉRANT QUE la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup (MLKRDL) est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès des autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup :

1. demande au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique;
2. demande au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne tout l'Est du Québec;
3. demande au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription;



4. une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture;
5. qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme;
6. Que la présente résolution soit transmise au député fédéral de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-064

3.8. ACHAT DE LIVRES SUR L'HISTOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder aux achats suivants :

- Un (1) livre dont l'auteur est M. Max D'Amours et le titre "Le Patrimoine industriel MASSÉ", héritage de la colonisation et atout culturel contemporain, pour le cout de 30 \$ chacun;
- Un (1) livre dont l'auteur est M. Pier-Carl Hudon et le titre du livre "Une deuxième vie", pour le cout de 25 \$ chacun;
- Trois (3) livres dont l'auteur est M. Nicolas Gagnon et le titre du livre "La Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup" pour le cout de 25 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-065

3.9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - STAGE PROJ'ACTEUR 2016 DE LA COHORTE DE DEUXIÈME ANNÉE DE L'ÉCOLE DE THÉÂTRE DU CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE EN INTERPRÉTATION THÉÂTRALE

Correspondance de madame Myranda Plourde demandant une aide financière dans le cadre du stage Proj'acteur 2016. Ce stage international se déroulera en France du 12 au 27 juin 2016. Ce projet se fera pour une première fois en partenariat avec l'École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin de l'Académie de l'Union à Limoges.

Ce stage est organisé par l'Académie de l'Union lors du Festival l'Union des Écoles, et les étudiants auront la chance de participer à la 6^e édition du Festival des Écoles de Théâtre public à la Cartoucherie de Vincennes.

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de verser une aide financière de 50 \$ au nom de la **Fondation du Cégep de Saint-Hyacinthe** afin d'appuyer le projet de stage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-03-066

3.10. ADHÉSION AU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte d'adhérer au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité pour le cout de 60 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-067

3.11. ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. - ADHÉSION 2016

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

De transmettre un montant de 50 \$ à l'organisme "Action Chômage Kamouraska Inc." pour notre adhésion 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-068

3.12. AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu



DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-069

3.13. APPUI AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT ET DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélèvements;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRIQUE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup demande au gouvernement du Québec de mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé " POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE " et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-070

3.14. APPUI AU PROJET "TRAIN OCEAN 150"

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célèbrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Phidadelphien : "Georges-Early Widener");

ATTENDU QUE le CANADA célèbrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet "Train OCÉAN 150"; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accorde son appui inconditionnel au projet : "Train OCÉAN 150", projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable!

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-03-071

3.15. DEMANDE DE LA SALLE HORIZON - COMITÉ HARMONISATION MOINS 9 MOIS 5 ANS

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'autoriser le prêt gratuit de la salle Horizon pour l'activité familiale "Éveil à la lecture et l'écriture(ÉLÉ)" qui se tiendra en mai 2016, soit le 1^{er} ou le 15 mai (à déterminer).

D'autoriser le prêt gratuit de la salle Aux Quatre-Vents pour les rencontres préparatoires de l'activité familiale "Éveil à la lecture et l'écriture(ÉLÉ)".

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2016-03-072

4.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS (PIQM) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE notre caserne incendie ne peut contenir tous nos équipements incendie et que ceux-ci sont localisés dans deux (2) bâtiments situés à plus de 600m de distance;

CONSIDÉRANT QU'il nous est impossible de procéder à un agrandissement de la caserne actuelle pour deux (2) raisons, soit le type de structure de notre caserne et la superficie du terrain appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup trouve opportun d'entreprendre des démarches pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle caserne permettra de loger tous les équipements au même endroit et de permettre également une optimisation de la sécurité des opérations d'urgence de notre brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait préparer une étude d'avant-projet par un architecte pour la construction d'une caserne lui permettant de relocaliser adéquatement son Service de Sécurité Incendie dans un seul bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une caserne ne peut être réalisée sans aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une caserne incendie est admissible dans le cadre du volet 5.1 du "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)";

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup présente une demande d'aide dans le volet 5.1 du "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)", pour le projet de construction d'une caserne incendie;



QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise madame Sylvie Samson, directrice générale, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement au "Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)";

QUE la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de construction de caserne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-073

4.2. AUTORISATION DE DÉPENSES - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2016	Solde disponible
1	02 32000 459	Inspection système au gaz	261 \$	250 \$	250 \$
2	02 32000 526	Ent. & rép. Mach. Outils et équip.	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
3	02 33000 459	Inspection système au gaz	261 \$	250 \$	250 \$
4	02 32000 625	Asphalte	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
5	02 33000 526	Inspection détecteurs de fumée et achat de 3 détecteurs : 752 \$ + le montant de 618 \$ déjà autorisé en janvier 2016 (inclus dans 800\$)	1 370 \$	800 \$	618 \$
6	02 33000 670	Fourn. bureau neige	150 \$	200 \$	- 98 \$
7	02 41200 419	Serv. professionnels, pur. Eau (Programmation pour TECQ) montant qui nous sera remboursé par la TECQ	7 719 \$	2 500 \$	- 5287 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-074

4.3. FONDS SABLIERES-CARRIERES 2015 ET TRAVAUX DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE les droits de carrières sablières de l'année financière 2015 ont été perçus et s'élèvent à 17 041,52 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du Troisième Rang sont de 67 800,74 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

Que le montant reçu du Fonds sablières-carrières soit affecté aux travaux de réfection du Troisième Rang Sud-du-Lac.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



4.4. SUIVI DU DOSSIER DES TRAVAUX RUES PRINCIPALES ET CHEMIN TACHÉ EST

Le maire monsieur Gilles Couture nous donne un compte rendu du projet des travaux sur la route 291 et chemin Taché Est dans le secteur urbanisé.

2016-03-075

4.5. CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN TACHÉ OUEST

ATTENDU qu'une demande de cession nous a été transmise par madame Pierrette Couillard notaire, pour et au nom de monsieur Sébastien Ouellet, relative à une partie du chemin Taché Ouest, faisant partie de l'ancienne route;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup est propriétaire de l'immeuble pour l'avoir acquis en plus grande étendue du Ministère des Transports suivant un acte d'abolition publié dans la Gazette officielle du Québec, le 17 octobre 1987;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a adopté le 7 octobre 1991, le règlement numéro 157, ayant pour objet la fermeture, l'abolition et l'abandon "en faveur de l'occupant" d'une partie de l'ancien chemin Taché Ouest, montré à l'originaire;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup désire fermer et abolir ces parties de chemins de l'ancien chemin Taché Ouest dont les descriptions techniques sont décrites aux articles 1, 2 et 3 de la présente résolution;

ATTENDU que la présente fermeture de chemin n'entraîne aucune enclave à l'égard des terrains contigus audit chemin;

ATTENDU que l'immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, servitude, autre que celle d'utilité ou de charge quelconque;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente à l'effet que l'immeuble n'est pas conforme aux règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de vendre à titre gratuit à monsieur Sébastien Ouellet, sans autre garantie que celle de ses faits personnels, les immeubles suivants étant des parties de l'ancien chemin Taché Ouest :
 - A) Un immeuble sans numérotation cadastrale montré à l'originaire du cadastre Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata et plus spécifiquement désigné comme suit (contigu au lot 2) : bornée vers le Nord par le lot 2-1 et le lot 2 étant la largeur des lots 2-1 et 2, vers le Nord-Est par le lot 1 étant la continuité du chemin, vers le Sud-Est par le lot 2 étant le nouveau chemin Taché Ouest et vers le Sud-Ouest par le lot 3 étant la continuité du chemin. Ledit immeuble est situé dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.
 - B) Un immeuble sans numérotation cadastrale montré à l'originaire du cadastre Cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata et plus spécifiquement désigné comme suit (Contigu au lot 3) : borné vers le Nord par le lot 3, vers le Nord-Est par la continuité du chemin, vers le Sud-Est par le nouveau chemin Taché Ouest et vers le Sud-Ouest par la continuité du chemin. Ledit immeuble est situé dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.



- C) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire DEUX (ptie 2) Rang 10 du cadastre officiel Canton de Whitworth, dans la circonscription foncière de Témiscouata, cette parcelle de figure irrégulière, bornée vers le Nord par l'ancien chemin Taché Ouest (sans désignation cadastrale), mesurant le long de cette limite soixante-neuf mètres et cinquante-quatre centièmes (69,54m), vers le Sud par une partie du lot 2 étant le nouveau chemin Taché, mesurant le long de cette limite vingt-deux mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (22,89m), trente mètres et cinquante-huit centièmes (30,58m) et quatorze mètres et vingt-quatre centièmes (14,24m), vers l'Ouest par une partie du lot 2, mesurant le long de cette limite dix-neuf mètres et cinquante-six centièmes (19,56m).

Le coin Nord-Est de ladite parcelle étant situé à une distance d'un mètre et quarante-quatre centièmes (1,44m) de la ligne séparative des lots 1 et 2, mesuré le long de l'emprise Sud actuelle.

Contenant une superficie : six-cent-soixante-dix-neuf mètres carrés et sept dixièmes (679,7 mètres carrés).

Ledit immeuble est situé dans la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup.

2. Photocopie d'un plan démontrant l'état des lieux demeurera annexée à l'acte de vente préparé par Me Pierrette Couillard, notaire.
3. Que les lots décrits à l'article 1 et connus comme ancien chemin public sont désormais fermés et le caractère public est supprimé au dit immeuble.
4. Les lots décrits à l'article 1 sont abolis comme chemin public, et ce, à toutes fins que de droit.
5. La fermeture et l'abandon du chemin supprimant à la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup toutes les responsabilités à l'égard du chemin décrit et demeure à la charge de l'occupant.
6. Que cette vente se fasse aux charges et conditions suivantes que l'acheteur s'engagera à respecter :
 - a) Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction et avoir vérifié lui-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur;
 - b) Payer tous les impôts fonciers échus et à échoir, y compris la proportion de ceux-ci pour l'année courant à compter des présentes et aussi payer, à compter de la même date, tous les versements en capital et intérêts à échoir sur toutes les taxes spéciales imposées avant ce jour dont le paiement est réparti sur plusieurs années;
 - c) Payer les frais honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les parties.

Que toutes les répartitions résultant de l'acte de vente à intervenir se fassent en date de la prise de possession.

7. Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente préparé par Me Pierrette Couillard, notaire, et tous autres documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution et à faire inclure toutes les clauses normalement contenues dans un tel acte de vente ainsi que de recevoir le prix et donner quittance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-03-076

4.6. ABROGATION DES FRAIS POUR LA CESSION DE PARTIES DE TERRAIN FAISANT PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN TACHÉ OUEST

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a adopté le 7 octobre 1991, le règlement numéro 157 ayant pour objet la fermeture, l'abolition et l'abandon "en faveur de l'occupant" d'une partie de l'ancien chemin Taché Ouest, montré à l'originaire;

ATTENDU que les actes de rétrocession pour plusieurs parcelles de terrain n'ont pas encore été réalisés;

ATTENDU que le Conseil a adopté le 19 juillet 2010, la résolution 10-07-245 afin d'exiger une contrepartie de 300 \$ pour les parcelles de terrain cédées provenant de l'ancien chemin Taché Ouest;

ATTENDU que le conseil désire annuler cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup annule la résolution 10-07-245 afin que tous les actes de rétrocession découlant de l'abolition de parcelles de l'ancien chemin Taché Ouest (règlement 157), soient faits à titre gratuit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-077

4.7. DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULER DANS LE CHEMIN TACHÉ OUEST - CLUB DE VTT L'EST-QUAD

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise le Club de Vtt L'EST-QUAD de Rivière-du-Loup à circuler sur le chemin Taché Ouest en véhicule tout-terrain, soit à partir de la station-service Le Miraco jusqu'au club de motoneige Les Tapageurs situé au 138 chemin Taché Ouest.

Cette autorisation, octroyée dans le cadre de leur activité **La parade aux flambeaux** est valide le 12 mars 2016 en soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-078

4.8. ENTENTE POUR LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de signer une entente avec la Société V.I.A. inc. pour le traitement des matières recyclables au centre de tri de Rivière-du-Loup. L'entente signée est pour une durée de cinq (5) ans et le prix pour les matières recyclables est de 38,12 \$ la tonne pour toute la durée de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



5. LOISIRS ET CULTURE

2016-03-079

5.1. RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions et nous fait part des activités et tâches à réaliser pour le mois à venir. De plus, M. Jalbert nous fait une demande d'autorisation pour les dépenses prévues dans le cadre de la fête Nationale.

Voici le nouveau budget pour la fête Nationale (celui adopté pour le budget 2016 est de 4 000 \$).

Description	Revenu	Dépense	Total
Cachet Rémi Chassé		5 375.00 \$	(5 375.00) \$
Cachet Chansonnier (à trouver)		650.00 \$	(650.00) \$
Sonorisation		1 100.00 \$	(1 100.00) \$
Stage		400.00 \$	(400.00) \$
Fourniture de bar		2 000.00 \$	(2 000.00) \$
Permis de bar		86.00 \$	(86.00) \$
Socan		350.00 \$	(350.00) \$
Publicité		1 100.00 \$	(1 100.00) \$
Subvention programme F.Nationale	500.00 \$		500.00 \$
Vente billet prévente (300 personnes à 15\$)	4 500.00 \$		4 500.00 \$
Vente billet à la porte (80 personnes à 20\$)	1 600.00 \$		1 600.00 \$
Commanditaires	2 000.00 \$		2 000.00 \$
Vente bar	3 200.00 \$		3 200.00 \$
Total	11 800.00 \$	11 061.00 \$	739,00 \$

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

1. D'accepter le nouveau budget présenté par le technicien d'intervention aux loisirs pour la fête Nationale;
2. D'autoriser le paiement de 2 875 \$ à M. Rémi Chassé avant sa prestation qui aura lieu le 24 juin 2016;

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-03-080

5.2. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DE NOTRE SURFAÇEUSE USAGÉE

ATTENDU qu'un appel d'offres a été effectué pour la vente de notre surfaçeuse usagée. Cet appel d'offres a été transmis à toutes les municipalités du KRTB et a été publié dans notre "Journal municipal Saint-Hubert en Bref" ainsi que sur notre site Internet;

ATTENDU que le nombre de soumissions reçues est de deux (2), dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Cout sans taxes	Cout avec taxes
Garage Soucy Inc.	304,40 \$	349,98 \$
Excavation Yvan Lévesque	800,00 \$	919,80 \$

ATTENDU que la soumission la plus haute a été déposée par l'entreprise "*Excavation Yvan Lévesque*";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bertrand Thériault
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

D'accepter la soumission déposée par l'entreprise "*Excavation Yvan Lévesque*" au montant de 800,00 \$ plus taxes pour la vente de notre surfaçeuse usagée, marque Champion, année 1975.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-081

5.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AGRI-ESPRIT - TRAVAUX DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

De faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Agri-Esprit pour permettre la réalisation des travaux de modernisation des installations d'épuration des eaux usées de notre camping municipal afin de les rendre conformes.

La directrice générale est autorisée à présenter la demande et signer tout document relatif à ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-082

5.4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Manon Belzile
appuyé par M. Marco Morin
et résolu

De faire une demande d'aide financière à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du Programme Pacte rural afin de nous permettre la mise aux normes de nos infrastructures d'épuration des eaux usées au camping et plage municipale. Le cout total des travaux est estimé à 125 000 \$.



La directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-083

5.5. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS ÉOLIENS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DU CAMPING MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron
et résolu

De faire une demande d'aide financière à la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre du Fonds éoliens au montant de 25 000 \$ afin de nous permettre la mise aux normes de nos infrastructures d'épuration des eaux usées au camping et plage municipale. Le cout total des travaux est estimé à 125 000 \$.

La directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. **RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2016-03-084

6.1. **ENGAGEMENT D'UN POMPIER**

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité Incendie doit sans cesse recruter afin d'alimenter ses rangs puisqu'il est long de former un pompier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Étienne Sénéchal a démontré de l'intérêt auprès du SSI pour s'impliquer à titre de pompier temps partiel, qu'il a été rencontré et que sa candidature a été évaluée et acceptée par les officiers;

CONSIDÉRANT QUE M. Sénéchal est conscient que le travail de pompier à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup comprend différentes tâches qui débordent celles d'intervention et de pratique;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire de terminer la formation de base de Pompier 1 dans les 48 mois suivant son embauche;

CONSIDÉRANT QU'il fera l'objet d'une période de probation maximale de 12 mois, date à laquelle l'équipe d'officiers jugera bon de lui faire suivre sa formation et de le garder dans ses rangs ou de le remplacer;

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Mélanie Leblond
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup engage monsieur Étienne Sénéchal à titre de pompier temps partiel pour une période probatoire maximale de 12 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2016-03-085

6.2. FORMATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Marco Morin
appuyé par Mme Manon Belzile
et résolu

D'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer à la formation "**La gestion financière municipale, bien maîtriser les différents outils**" offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra le 14 avril 2016 à Rivière-du-Loup. Le cout est de 295 \$ plus taxes par participant.

Les frais d'inscription et de déplacements seront payés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2016-03-086

6.3. FORMATION NEURAL

Il est proposé par Mme Mélanie Leblond
appuyé par M. Bertrand Thériault
et résolu

D'autoriser le technicien d'intervention en loisirs à participer à la formation avancée NEURAL qui se tiendra à Saint-Paul-de-la-Croix le 18 mars prochain à 13 h 15. Le cout d'inscription est de 138 \$.

Les frais d'inscription et de déplacements seront payés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4. RENCONTRES

- Rencontre de travail le mardi 29 mars 2016 à 19 heures.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2016-03-087


9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par madame Mélanie Leblond conseillère.

Adopté unanimement.

En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.


Gilles Couture
maire


Sylvie Samson
directrice générale